

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Etabli par la société COGEST AUDIT SARL
A l'assemblée Générale Ordinaire Annuelle délibérant sur les résultats
De l'exercice clos le 30 juin 2018

De

STRASBOURG UNIVERSITE CLUB

Siège social : 44a rue Pierre de Coubertin
67000 STRASBOURG

N° SIRET : 408.790.616.00036
CODE APE : 8551Z

STRASBOURG UNIVERSITE CLUB
44a rue Pierre de Coubertin
67000 STRASBOURG

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 30 juin 2018**

Mesdames, Messieurs,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Président, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association STRASBOURG UNIVERSITE CLUB relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport et dont le total du bilan s'élève à la somme de 279.438 euros.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur les éléments de ces comptes annuels pris isolément.



IV. Vérification des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

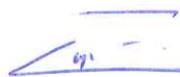
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim, le 8 avril 2019

Commissaire aux Comptes
COGEST AUDIT SARL



Charles-René TANDE



Bilan Actif

	30/06/2018			30/06/2017	
	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	2 002	2 002		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	12 253	12 253		
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	62 155	48 826	13 330	
	Autres immobilisations corporelles	11 621	10 474	1 147	
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	151		151		
Prêts					
Autres immobilisations financières	733		733		
TOTAL (I)	88 915	73 554	15 360	18 542	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés				
	Autres créances	85 654		85 654	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES					
	155 923		155 923	175 920	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	22 501		22 501	3 024
	TOTAL (II)	264 078		264 078	280 450
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à VI)	352 993	73 554	279 438	298 992	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			733	733	
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents <i>Mission de présentation</i> - autorisés par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

		30/06/2018	30/06/2017
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	185 641	190 219
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(45 392)	(4 577)
	Total des fonds propres	140 249	185 641
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports			
- Legs et donations			
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Droits des propriétaires			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Total des autres fonds associatifs			
Total des fonds associatifs	140 249	185 641	
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Total des provisions			
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur dons manuels affectés			
Sur legs et donations affectés			
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers	193	192	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales	29 680	44 003	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	46 898	51 711	
Produits constatés d'avance	62 418	17 444	
Total des dettes	139 189	113 351	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	279 438	298 992	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(45 391,70)	(4 577,48)	
(1) Dont à moins d'un an	139 189	113 351	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES	<i>Mission de présentation</i>		



Compte de Résultat

		30/06/2018	30/06/2017	
		12 mois	12 mois	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	15 867	25 172	
	Prestations de services	21 628	30 201	
	Productions stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation	220 521	219 893	
	Dons	81 086	69 153	
	Cotisations	258 014	247 383	
	Legs et donations			
	Autres produits de gestion courante	201 064	215 968	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	1 677	32 447	
	Autres produits			
	Total des produits d'exploitation	799 856	840 218	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	17 408	25 806
Variation de stock				
Autres achats et charges externes		127 279	92 687	
Impôts, taxes et versements assimilés		4 826	3 230	
Rémunération du personnel		260 530	267 051	
Charges sociales		80 430	80 018	
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et dépréciations		6 600	5 207	
Dotations aux provisions				
Autres charges		343 184	351 752	
Total des charges d'exploitation		840 258	825 751	
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(40 402)	14 466	
Charges financières		Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	525	822	
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations			
	Intérêts et charges financières			
2 - RESULTAT FINANCIER		525	822	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		(39 878)	15 288	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels	6 852	6 188	
	Charges exceptionnelles	12 342	25 988	
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(5 490)	(19 800)	
Charges exceptionnelles	Impôts sur les sociétés et Participation des salariés	24	65	
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		807 233	847 227	
TOTAL DES CHARGES		852 624	851 804	
EXCEDENT ou DEFICIT		(45 392)	(4 577)	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	134 803	134 500	
	Bénévolat	134 803	134 500	
	Prestations en nature			
	Dons en nature			
	CHARGES	134 803	134 500	
	Secours en nature			
	Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole	134 803	134 500		



Mission de présentation

Etats financiers au 30/06/2018

ANNEXE



Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2018
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virements p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	2 002					2 002
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 002					2 002
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	12 253					12 253
Instal technique, matériel outillage industriels	68 657		3 419	9 921		62 155
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	28 369			16 748		11 621
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	109 279		3 419	26 669		86 029
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	151					151
Prêts et autres immobilisations financières	733					733
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	884					884
TOTAL	112 165		3 419	26 669		88 915



Mission de présentation

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2018
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	2 002			2 002
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 002			2 002
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	12 253			12 253
Instal technique, matériel outillage industriels	52 717	6 030	9 921	48 826
Autres instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	26 651	571	16 748	10 474
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	91 621	6 600	26 669	71 552
TOTAL	93 623	6 600	26 669	73 554



Mission de présentation

ANNEXE- Élément 4

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2018
PROVISIONS REGLEMEENTEEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 3em; margin-right: 5px;">{</div> <div> <ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières </div> </div>				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 3em; margin-right: 5px;">{</div> <div> <ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles </div> </div>				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



Créances et Dettes

		30/06/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	733	733	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
Débiteurs divers	85 654	85 654		
Charges constatées d'avance	22 501	22 501		
TOTAL DES CREANCES		108 888	108 888	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés				
	Personnel et comptes rattachés	11 201	11 201		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 479	18 479		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	193	193		
Autres dettes	46 898	46 898			
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	62 418	62 418			
TOTAL DES DETTES		139 189	139 189		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		193			



Mission de présentation

ANNEXE- Elément 6.10

Produits à recevoir

		30/06/2018
Total des Produits à recevoir		85 654
Autres créances		85 654
PRODUITS A RECEVOIR SUC	50 241	
VILLE DE STRASBOURG	19 673	
CONSEIL GENERAL	4 100	
REGION	1 000	
CNDS	10 640	

*Mission de présentation*

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

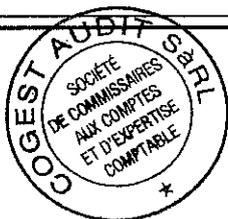
		30/06/2018
Total des Charges à payer		57 553
Dettes fiscales et sociales		10 655
DETTES PROV POUR CONGES	8 210	
CHARGES SOCIALES SUR CONGES	2 445	
Autres dettes		46 898
CHARGES A PAYER SUC	46 898	

*Mission de présentation*

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	30/06/2018
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		22 501	22 501
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			22 501

*Mission de présentation*

ANNEXE - Élément 6.12

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	30/06/2018
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		62 418	62 418
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			62 418

*Mission de présentation*

ANNEXE - Élément supplémentaire

Produits et Charges exceptionnels

		30/06/2018
Total des produits exceptionnels		6 852
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		6 852
PRODUITS SEXO ANTERIEURS	6 852	
Total des charges exceptionnelles		12 342
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		12 342
PENALITES AMENDES	395	
AIDE ATHLETE CHARGE CLUB	7 000	
CHARGES EXERCICES ANTERIEURS	4 947	
Résultat exceptionnel		(5 490)



Mission de présentation

Annexe libre

1) Faits significatifs de l'exercice

4 sections ont arrêté cette année : les sections aventure, roller, taekwondo et tennis.

2) Règles et méthodes comptables

a. Evaluation des immobilisations

- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur une durée de 3 ans.

- Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de leur durée de vie prévue :

installations et matériel technique : 10 ans

meublier : 5 ans

matériel sportif : 3 ans

matériel informatique : 3 ans

b. Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3) Variation des fonds associatifs

	Début d'exercice	Affectation du résultat	Fin d'exercice
Fonds associatif	190 219	- 4 577	185 641
Résultat de l'exercice	- 4 577	4 577	- 45 392
SITUATION NETTE	185 641	0	140 249

4) Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	0	
Non cadres	9	
TOTAL	9	0



Annexe libre

5) Les comptes agrégés du SUC sont présentés après neutralisation des opérations internes au SUC

Ainsi, pour cet exercice nous avons neutralisé les opérations suivantes:

- cotisations annuelles versées par l'ensemble des sections (compte 65860000) à la section Omnisport (compte 75860000) pour 34 216 €.
- cotisations de l'exercice précédent (2016/2017) versée par la section judo (compte 67200000) vers la section omnisport (77200000) pour 228 €.
- refacturation de la mise à disposition de personnel entre l'ALSH et la section judo pour 870.64 € et entre l'ALSH et la section volley pour 548.81 €.
- reprise des fonds associatifs des sections fermées en bénéfice (75500000) ou perte (65500000) :
 - * la section Suc aventure pour 505.64 euros
 - * la section roller pour 155.11€
 - * la section taekwondo pour 1488.37 euros
 - la section tennis pour 483.86 euros.
- refacturation par l'Omnisport des charges sociales restant dues au 30/06/2018 par :
 - * la section gymnastique pour 877.37 euros
 - * la section escrime pour 63 911.98 euros
 - * la section judo pour 817.05 euros
 - * la section volley pour 1 211.06 euros
 - * la section ALSH pour 5 034.40 euros.

6) Indemnités de fin de carrière:

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

7) Les contributions volontaires des bénévoles:

Pour cet exercice les heures des bénévoles sont évaluées à 13 644 heures valorisées au smic brut horaire à 134 803 €.

8) Avantage en nature



Annexe libre

La ville de Strasbourg a mis à disposition des équipements sportifs municipaux à titre gracieux.
Le montant de cet avantage en nature est de 203 581 euros.





**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Etabli par la société COGEST AUDIT SARL
A l'assemblée Générale Ordinaire Annuelle délibérant sur les résultats
De l'exercice clos le 30 juin 2018

De

STRASBOURG UNIVERSITE CLUB

Siège social : 44a rue Pierre de Coubertin
67000 STRASBOURG

N° SIRET : 408.790.616.00036
CODE APE : 8551Z



STRASBOURG UNIVERSITE CLUB
44a Rue Pierre de Coubertin
67000 STRASBOURG

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Exercice clos au 30 juin 2018**

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L 612-5 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

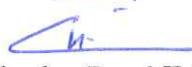
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Convention soumise à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Schiltigheim, le 8 avril 2019

Commissaire aux Comptes
COGEST AUDIT SARL


Charles-René TANDE



